

• LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE (SGA/DAF/OED) •

Sandrine CHAUMERON

Chargé d'études statistiques à L'Observatoire Économique de la Défense

> STATISTIQUES <

HAUSSE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL **CIVIL DU MINISTÈRE DES ARMÉES EN 2018**

En 2018, les effectifs du personnel civil du ministère des Armées augmentent de 2.1 % par rapport à 2017. Le ministère compte 62 514 civils au 31 décembre 2017. et 63 800 au 31 décembre 2018. Plus de la moitié d'entre eux se répartit dans les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne. Au 31 décembre 2017, les agents de catégorie A et les femmes sont sous-représentés au sein des effectifs civils du ministère en comparaison des civils de l'ensemble de la Fonction Publique d'État (FPE). A cette date, l'âge moyen des agents civils de la défense est de 47,3 ans. Leur salaire net moyen en 2017 est de 2 574 € en équivalent temps plein annuel.

LES EFFECTIFS DES CIVILS DU MINISTÈRE DES ARMÉES **AUGMENTENT EN 2018**

Les agents civils du ministère des Armées représentent 3 % des effectifs civils de la Fonction Publique d'État (FPE), avec 63 800 personnes au 31 décembre 2018 (Figure 1). Le ministère des Armées est le cinquième ministère en termes d'effectifs civils, derrière les ministères de l'Enseignement, de l'Intérieur et outre-mer, de l'économie et des finances et de la justice.

Par rapport à 2017, les effectifs civils de la FPE ont augmenté de 1 % (+20 893 effectifs) et de 2,1 % pour les effectifs civils du ministère des Armées (+1 286) (Chiffres provisoires issus du Système d'Information sur les Agents des Services Publics, SIASP).

Figure 1 : Évolution des effectifs physiques civils par versants de la Fonction Publique

Effectifs au 31 décembre de l'année considérée, %

	2016	2017	2018 ⁽¹⁾	2017-2018 (%)
Ensemble civils Fonction Publique	5 175 185	5 216 760	5 254 300	0,7
Ensemble civils Fonction Publique d'État	2 123 906	2 141 107	2 162 000	1,0
Ensemble civils des ministères, dont :	1 635 627	1 654 570	-	-
Ministères de l'enseignement	1 029 211	1 049 855	-	-
Intérieur et outre-mer	183 337	185 071	-	-
Ministères économique et financier	144 236	142 246	-	-
Justice	85 781	87 080	-	-
Ministère des Armées	62 758	62 514	63 800	2,1
dont fonctionnaires	35 083	35 326	36 200	2,5
dont contractuels	7 580	8 123	9 300	14,5
dont ouvriers d'État	19 209	17 895	17 000	-5,0
dont autres ⁽²⁾	886	1 170	1 300	11,1
Écologie, développement durable, énergie et logement	52 201	50 940	-	-
Ministères sociaux	20 113	19 464	-	-
Ensemble des civils des ÉPA ⁽³⁾	488 279	486 537	-	-

(1) chiffres provisoires, les chiffres sont estimés à la centaine.

(2) autres : apprentis, collaborateurs de cabinet.

(3) ÉPA: Établissement Public Administratif.

Champ: emplois principaux, civils, situés en France (métropole + DOM, hors COM et étranger), hors Mayotte. Hors

bénéficiaires de contrats aidés.

Sources : SIASP 2017 et 2018, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration

Internet: www.defense.gouv.fr/sga

Intranet:

www.sga.defense.gouv.fr





UNE RÉPARTITION PAR GRADE SPÉCIFIQUE À LA DÉFENSE

Au 31 décembre 2017, les effectifs civils du ministère des Armées sont composés de 21,8 % de personnels de catégorie A, 27,5 % de catégorie B et 50,5 % de catégorie C. Le ministère des Armées se distingue par une sous-représentation des civils de catégorie A. En effet, pour l'ensemble des civils de la FPE hors enseignants, la proportion de catégorie A est de 29,3 % (35,4 % pour la catégorie B et 33,0 % pour la catégorie C) (**Figure 2**).

Par rapport à l'ensemble des agents civils de la Fonction Publique (comprenant la Fonction Publique d'État, territoriale et hospitalière) y compris enseignants, les civils de catégorie A de la défense sont sous-représentés (- 14,6 points d'écart), et les civils de catégorie B et C surreprésentés (respectivement +10,2 points et +5 points d'écart).

LÉGÈRE HAUSSE DE LA PART DES FEMMES EN CATÉGORIE A

Fin décembre 2017, le personnel civil du ministère des Armées comptait 37,7 % de femmes, en très légère augmentation (+0,1 point) par rapport à 2016 (**Figure 3**). Ce taux de féminisation est inférieur à celui de l'ensemble des agents civils de la FPE (- 23,6 points), et encore plus largement à celui de l'ensemble des civils des trois fonctions publiques (- 27,3 points).

Parmi les personnels civils du ministère des Armées en 2017, le pourcentage de femmes s'accroît en catégorie A de +0,6 point par rapport à 2016 pour atteindre 34,5 %. Il est de 32,0 % dans la catégorie B (en recul de 0,2 point par rapport à 2016) et de 42,2 % dans la catégorie C (soit – 0,4 point comparé à 2016).

Figure 2 : Répartition par statut et catégorie hiérarchique des effectifs civils par versants de la Fonction Publique au 31 décembre 2017

%, effectifs au 31 décembre

	Catégorie A (%)	Catégorie B (%)	Catégorie C (%)	Catégorie indéterminée (%)	Total
Ensemble civils Fonction Publique	36,4	17,3	45,5	0,8	5 216 760
Ensemble civils Fonction Publique d'État	61,6	19,4	17,9	1,2	2 141 107
dont, par statut :					
Fonctionnaires	66,4	19,0	14,5	0,1	1 546 685
Contractuels	34,8	27,1	32,0	6,1	416 242
Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	82,0	4,1	13,9	0,0	178 180
dont enseignants ⁽²⁾	99,6	0,5			983 504
dont non-enseignants	29,3	35,4	33,0	2,3	1 157 603
dont civils du ministère des Armées	21,8	27,5	50,5	0,1	62 514

(1) La catégorie 'autres catégories et statuts' recouvre principalement des enseignants des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'Etat dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) y compris élèves enseignants ; hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

Champ: emplois principaux, civils, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Source: SIASP 2017, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

Figure 3 : Part de femmes parmi les agents des ministères par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2017

En %

	Catégorie A	dont A+	Catégorie B	Catégorie C	Total
Ensemble civils Fonction Publique	65,6	41,1	62,5	65,6	65,0
Ensemble civils Fonction Publique d'État	63,4	39,6	51,7	64,9	61,3
dont civils du ministère des Armées	34,5	28,2	32,0	42,2	37,7

Champ: emplois principaux, civils, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Source: SIASP 2017, Insee, traitements DGAFP, département des études et des statistiques. Traitements OED.

UN ÂGE MOYEN SUPÉRIEUR DE PRESQUE QUATRE ANS

Fin 2017, l'âge moyen des civils du ministère des Armées est de 47,3 ans, soit 3,7 ans de plus que l'âge moyen pour l'ensemble des agents civils de la FPE (43,8 ans). L'âge moyen hors militaires pour l'ensemble de la fonction publique est de 43,9 ans, soit 3,6 ans de moins que celui des civils de la défense.

Parmi les civils du ministère des Armées, les femmes sont en moyenne plus âgées de presque 7 mois que leurs collègues masculins : respectivement 47,6 et 47,0 ans. La part des plus de 50 ans est plus importante parmi les femmes que parmi les hommes : 50,2 % contre 46,9 %. A contrario au sein des civils de la FPE, ce sont les hommes qui sont plus âgés de 6 mois que les femmes. Ce constat est également vrai pour les civils de l'ensemble de la fonction publique, avec un écart d'âge moyen de 8 mois entre hommes et femmes.

La pyramide des âges pour les civils de la défense est assez symétrique entre hommes et femmes (**Figure 4**). Le pic d'effectifs se situe à 57 ans pour les femmes et à 56 ans pour les hommes.

La part des moins de 30 ans est de 7,3 % chez les civils de la défense et de 12,2 % pour l'ensemble des agents civils de la FPE. La part des 50 ans et plus est de 48,2 % chez les civils de la défense et de 33,2 % pour les civils de la FPE

PLUS D'UN QUART DES EFFECTIFS D'AGENTS CIVILS DE LA DÉFENSE CONCENTRÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

Au 31 décembre 2017, les civils du ministère des Armées représentent 62 514 personnes. Plus de la moitié d'entre eux se répartit entre les régions Ile-de-France (pour plus d'un quart), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bretagne (**Figure 5**). Les régions où ils sont le moins présents, à moins de 300 effectifs, sont les quatre DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane) et la Corse

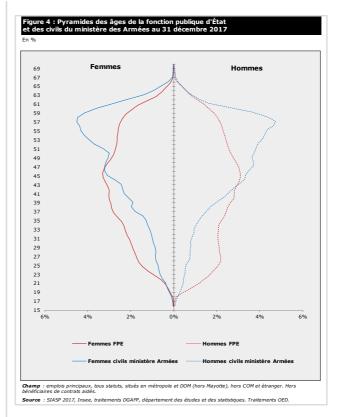
UN SALAIRE NET MOYEN MENSUEL DE 2 574 €

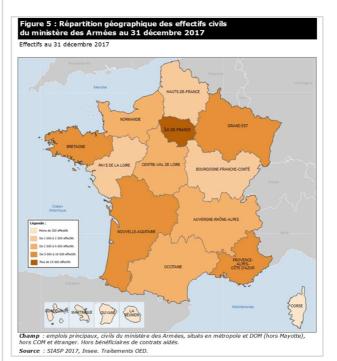
En 2017, le personnel civil perçoit en moyenne 2 574 € net par mois en équivalent temps plein annuel (**Figure 6**), soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2016. Parmi les civils du ministère des Armées, le salaire net moyen en 2017 des agents de catégorie A est de 3 266 €, celui des agents de catégorie B de 2 812 €, et celui des agents de catégorie C de 2 141 €.

Le salaire net moyen des femmes civils du ministère des Armées en 2017 est de 2 318 €, soit 15,1 % moins élevé que celui des hommes à 2 732 €. Cet écart brut provient de différences de structure de population entres hommes et femmes : plus de fonctionnaires femmes, moins d'ouvrières d'État, plus de catégorie A chez les hommes, un plus fort recours au temps partiel chez les femmes, etc. (pour aller plus loin, voir AUNAY et CHAUMERON, 2019).

L'écart s'est réduit par rapport à 2016 de 2,3 points au sein du ministère des Armées, contre 0,3 point au sein de la Fonction Publique.

Dans la Fonction Publique, le salaire net des femmes est inférieur en moyenne de 12,6 % à celui des hommes en 2017. Au sein de la Fonction Publique, les écarts sont plus forts dans la FPH (20,5 %), viennent ensuite la FPE (13,5 %) et la FPT (9,1 %). À titre de comparaison, dans le secteur privé, l'écart était de 19,0 % en 2016.





UNE MAJORITÉ DE FONCTIONNAIRES CIVILS EN MOBILITÉ EN « POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ » EN 2018

Les agents de l'État se trouvent soit en position d'activité (dans leur administration et dans leur corps), soit en position de mobilité en dehors de leur corps, soit en position de mobilité en dehors de leur administration.

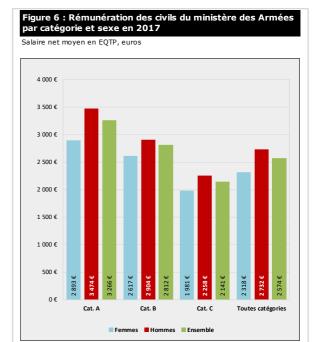
Les positions de mobilité en dehors du corps d'origine sont les détachements, les disponibilités et les positions hors cadres.

Les positions de mobilité en dehors de l'administration d'origine sont la mise à disposition (agents rémunérés par leur administration d'origine) et la « position normale d'activité » (agents rémunérés selon une convention de gestion par l'administration d'accueil).

Au 31 décembre 2018, 14,9 % de fonctionnaires civils gérés par le ministère des Armées sont en mobilité (et n'exercent donc pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine), contre 7,4 % de fonctionnaires civils gérés par l'ensemble des ministères (Figure 7). Le ministère des Armées est le 4ème ministère qui compte le plus grand nombre de fonctionnaires en mobilité, après les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de la Transition écologique et solidaire, et de la Culture.

Les deux principales positions de mobilité pour les fonctionnaires civils au ministère des Armées en 2018 sont les positions normales d'activité (3 380 agents) et les détachements (1 188 agents).

La part de fonctionnaires occupant une « position normale d'activité » (ou PNA) est beaucoup plus importante pour le ministère des Armées que pour l'ensemble des ministères : 56,7 % contre 21,1 %. A l'inverse, la proportion d'agents en détachement est plus élevée pour l'ensemble des ministères (40,2 %) que pour le ministère des Armées (19,9 %).



Champ: emplois principaux, civils du ministère des Armées, situés en métropole et DOM (hors Mayotte), hors COM et étranger. Hors bénéficiaires de contrats aidés. Source: SIASP 2017, Insee. Traitements OED.

Figure 7 : Répartition du nombre de fonctionnaires en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2018 Effectifs physiques, %

fonction Ministère d'origine civils g par	Effectif des fonctionnaires	Effectif des fonctionnaires	Part des s fonctionnaires en mobilité (%)	En position de mobilité en dehors de son administration		En position de mobilité en dehors de son corps		
	par le ministère	civils en mobilité		Mise à disposition	Position normale d'activité	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Ensemble des ministères, dont :	1 493 243	110 605	7,4	3 455	23 354	44 441	38 989	366
Agriculture et Alimentation	30 835	10 050	32,6	217	6 600	2 512	718	3
Transition écologique et solidaire	56 867	15 821	27,8	231	10 168	4 182	1 204	36
Culture ⁽¹⁾	9 718	1 492	15,4	459	2	673	358	0
Armées	40 066	5 963	14,9	75	3 380	1 188	1 107	213
Services du Premier ministre	4 514	589	13,0	24	28	401	133	3
Europe et Affaires étrangères	6 039	732	12,1	83	144	260	245	0
Ministères sociaux ⁽²⁾	25 423	2 979	11,7	437	125	1 882	522	13
Éducation nationale et Jeunesse, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation ⁽³⁾	912 987	56 140	6,1	429	2079 ⁽³⁾	25 129	28 478	25
Justice ⁽⁴⁾	81 352	4 109	5,1	218	9	2 626	1 256	0
Économie et Finances, Action et Comptes publiques ⁽⁵⁾	149 098	6 953	4,7	545	744	3 180	2 417	67
Intérieur, Cohésion des territoires et Relations avec les collectivités territoriales, Outre-mer	176 344	5 777	3,3	737	75	2 408	2 551	6

- (1) Y compris opérateurs en délégation de gestion : BNF, le Louvre, musée Rodin et CNSM de Lyon.
- (2) Y compris les agences régionales de santé (ARS).
- (3) Personnels BIATSS (ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques) uniquement.
- (4) Y compris ses établissements publics administratifs rattachés.
- (5) Y compris Caisse des dépôts et consignations.

Champ: Fonctionnaires gérés par les ministères.

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP - Dessi.

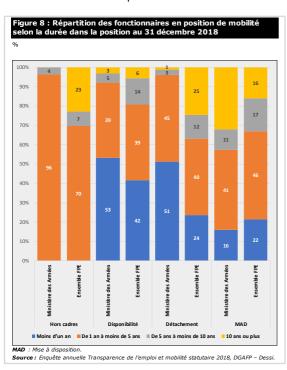
La disponibilité représente 18,6 % des agents en mobilité du ministère des Armées, soit 1 107 fonctionnaires civils. Les convenances personnelles et de droit en sont les principaux motifs, qui représentent à eux deux 95,7 % des disponibilités. Les autres motifs de disponibilité, d'office et pour créer une entreprise, restent rares.

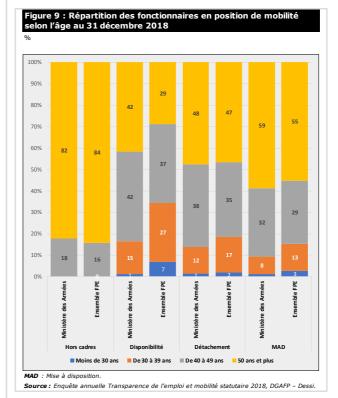
La position hors cadre, supprimée en 2016, se trouve en voie d'extinction, même si elle concerne encore 213 agents du ministère des Armées en 2018.

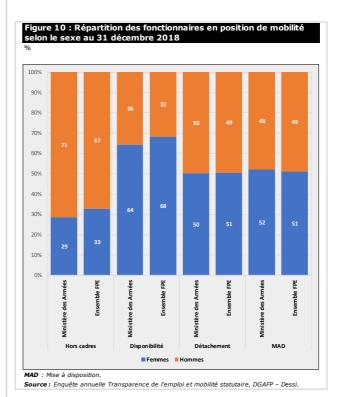
Au 31 décembre 2018, les disponibilités au ministère des Armées ont majoritairement débuté depuis moins d'un an (53 % contre 42 % pour l'ensemble de la Fonction Publique d'État). Les détachements ont également commencé depuis une courte durée au ministère des Armées : 96 % ont moins de 5 ans, contre 64 % dans la fonction publique d'État (Figure 8).

Au sein du ministère des Armées, les fonctionnaires en disponibilité sont en moyenne plus jeunes que ceux ayant choisi un autre mode de mobilité. En 2018, 16 % d'entre eux sont âgés de moins de 40 ans (Figure 9). A contrario, les agents en position hors cadre sont plus âgés, ayant tous plus de 40 ans. Pour les autres positions de mobilité, les moins de 40 ans sont proportionnellement moins nombreux au ministère des Armées que dans l'ensemble de la Fonction Publique d'État : 13 % contre 19 % parmi les fonctionnaires en détachement et 9 % contre 16 % parmi les fonctionnaires mis à disposition.

Au 31 décembre 2018, les femmes représentent 54,6 % des agents en position de mobilité au ministère des mobilité Armées. Les femmes en proportionnellement plus nombreuses que les hommes pour les disponibilités (64 %), et les mises à disposition (52 %) (Figure 10). Leur part est égale à celle des hommes pour la position de détachement (50 %), et plus faible pour la position hors cadre (29 %). Cette répartition des fonctionnaires en position de mobilité selon le sexe pour le ministère des Armées est très proche de celle observée pour l'ensemble des ministères.







BIBLIOGRAPHIE

- AUNAY T., CHAUMERON S., Les effectifs militaires et civils du ministère des Armées en 2017 : la hausse des effectifs amorcée en 2016 se prolonge, EcoDef Statistiques n° 121, mars 2019.
- DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique édition 2019, décembre 2019.
- En 2018, la forte baisse des contrats aidés entraîne une légère diminution de l'emploi public, Informations Rapides, nº 2019-324, Insee, 17 décembre 2019.
- DGAFP, Les agents de la fonction publique de l'État en position de mobilité, Stats rapides, n° 56, décembre 2019.
- GAUTHIER L., Les effectifs militaires et civils du ministère de la défense en 2014 : baisse des effectifs, EcoDef Statistiques, nº 88, février 2017.
- Enquête TEMS, Transparence de l'Emploi et Mobilité Statutaire dans la FPE, Notice explicative, Collecte des données au 31/12/2015, DGAFP, Département des études et des statistiques, avril 2015.

POSITION DE MOBILITÉ

Dans cette publication, un agent est dit en position de mobilité s'il est dans l'une des cinq situations administratives suivantes : la mise à disposition, la position normale d'activité, le détachement, la disponibilité ou la position hors cadres. La position de mobilité s'oppose notamment à la position d'activité dans l'administration gestionnaire du corps, position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement ses fonctions dans l'un des emplois correspondant à ce grade et dans le service où il a vocation à exercer.

La mise à disposition (MAD) est la situation de l'agent qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations de l'agent à l'administration d'origine. Les agents affectés dans la situation dite de position normale d'activité (PNA) sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération est directement prise en charge par l'administration d'accueil.

Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être en position hors cadres, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant ses nouvelles activités. Cette position a été supprimée en 2016 et n'existe plus que de façon résiduelle.

• La disponibilité est la position de l'agent qui cesse momentanément de travailler pour son administration ou service d'origine. L'agent ne bénéficie plus, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il existe plusieurs motifs de disponibilité ; les deux principaux sont la disponibilité de droit et celle pour convenance personnelle. La disponibilité de droit est fondée sur certaines circonstances d'ordre familial (donner des soins à un membre de la famille, élever un enfant de moins de 8 ans, suivre son conjoint ou partenaire à la suite d'un déménagement). La disponibilité pour convenance personnelle n'est, elle, accordée que sous réserve de nécessité de service.

Il existe par ailleurs une autre position administrative : le congé parental, qui permet aux agents d'interrompre leur carrière pour élever un enfant âgé de moins de 3 ans. Le congé parental de l'agent peut débuter à tout moment après la naissance ou l'adoption de l'enfant, ou après un congé de maternité. Dans le cas d'une naissance, le congé parental est accordé par tranches de six mois renouvelables jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant. Comme il s'aqit d'un congé lié à la famille, cette position administrative n'est pas stricto sensu une position de mobilité.

Les positions de mobilité sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (TEMS) menée par la DGAFP. Elle fournit des informations détaillées sur les agents en position de mobilité (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

A PARAÎTRE

Les Hauts-de-France, Terre de mémoire, EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED) Balard parcelle Quest 60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15 Directeur de la publication : Christophe Mauriet Rédacteur en chef : Christian Calzada Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP IISN 1293-4348